Séance extraordinaire du 24 octobre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 24 octobre 2022 à 20 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
	Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
	Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
	Madame	Monique Pelletier	Conseillère
	Monsieur	Steve Millar	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Jean Daoust

Conseiller

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

0-1 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 20h00.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets suivants à l'ordre du jour :

0 0	DUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
-----	---------------------------------------

- 0-1 Ouverture de la séance extraordinaire
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-1 Acquisition d'un camion-citerne usagé

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
-----	----------------------------

300-1 Travaux de rechargement – Chemin Paul, chemin Rivière-Gatineau sud et montée Lac-des-31-milles

900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

0-1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

M.B. 2022-10-24-276

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation et comportant les sujets suivants et ce, sans aucune modification en vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec.

|--|

200-1 Acquisition d'un camion-citerne usagé

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
300	TRANSPORT ET COMMUNICATION

300-1 Travaux de rechargement – Chemin Paul, chemin Rivière-Gatineau sud et montée Lac-des-31-milles

900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-1 Acquisition d'un camion-citerne usagé

M.B. 2022-10-24-277

Considérant la résolution M.B. 2022-07-20-199 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 20 juillet 2022;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion-citerne usagé;

Considérant le devis d'appel d'offres rédigé par monsieur Ghyslain Robert;

Considérant l'appel d'offres publié par la directrice générale en septembre 2022:

Considérant que cet appel d'offres a été fait par le biais du système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (SE@O) et ce, en toute conformité aux articles du code municipal du Québec, articles régissant un appel d'offres pour un contrat dont le montant est supérieur au seuil prévu dans le règlement ministériel fixant les valeurs de seuils, le seuil étant 105 700\$ présentement;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions, ouverture tenue publiquement le lundi 3 octobre 2022, a été produit et déposé par la directrice générale et greffière-trésorière;

Considérant qu'aucune soumission n'a été reçue avant la date limite du dépôt des soumissions, le 3 octobre 2022;

Considérant que pour répondre aux obligations et exigences incluses à l'intérieur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la municipalité se doit de posséder un autre camion transporteur d'eau;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour recommencer le processus d'appel d'offres pour un camion-citerne incendie usagé en utilisant le même devis que l'appel d'offres précédant.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
-----	----------------------------

300-1 Travaux de rechargement – Chemin Paul, chemin Rivière-Gatineau sud et montée lac-des-31-milles

M.B. 2022-10-24-278

Considérant la résolution M.B. 2022-08-08-227 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 8 août 2022, résolution qui autorisait des travaux de pulvérisation et ce, sur une partie du chemin de la Rivière-Gatineau sud;

Considérant la résolution M.B. 2022-09-12-242 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 12 septembre 2022, résolution qui autorisait des travaux de pulvérisation et ce, sur une partie de la montée du Lac-des-31-milles et sur des sections du chemin Paul;

Considérant que lesdits travaux ont été exécutés, une partie en régie interne (montée Lac-des-31-milles) et l'autre partie par Michel Lacroix Construction inc.;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un rechargement granulaire de matériel 0-34 et ce, pour les sections pulvérisées;

Considérant qu'au surplus accumulé, une somme a été réservée pour des travaux à effectuer sur le chemin Paul et autres travaux subventionnés dans le cadre de la subvention TECQ;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour qu'elle fasse exécuter des travaux de rechargement de 0-¾ sur les sections qui ont été pulvérisées en octobre, soient le début du chemin de la Rivière-Gatineau Sud, les sections du chemin Paul et la section de la Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles. Les crédits nécessaires pour l'exécution de ces travaux estimés à 110 000\$ seront pris à même le surplus accumulé affecté aux travaux chemin Paul et TECQ.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
Aucun public.	
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
	<u> </u>

M.B. 2022-10-24-279

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance extraordinaire à 20h05.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre Claudia Lacroix, B.A.A.
Maire Directrice générale
Greffière-trésorière